

Le gouvernement figure au tableau d'honneur de la vérificatrice générale

*Réalisation de 82 des 103 recommandations découlant des audits de performance
de 2020, 2021 et 2022*

À publier le 15 avril – Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a donné suite à tellement de recommandations des rapports passés de la vérificatrice générale que sa moyenne mobile triennale a grimpé, passant de 60 à 80 %.

Le gouvernement a réalisé presque les trois quarts des recommandations des audits de performance de 2020 et de 2022, affichant des taux d'achèvement de 70 % et 74 %, respectivement. Son véritable accomplissement a toutefois été l'atteinte de la marque de 100 % des recommandations émanant des audits qu'a effectués le Bureau en 2021, notamment en ce qui a trait à **la planification et la mise en œuvre du programme de prématernelle, à l'Internet en Nouvelle-Écosse, à l'optimisation des ressources des programmes initiaux d'aide des particuliers et des petites entreprises face à la COVID-19** et à un audit en deux phases de **la Société des alcools de la Nouvelle-Écosse**.

« C'est la première fois de l'histoire d'un rapport de suivi que le gouvernement obtient une note parfaite par rapport aux recommandations des audits d'une année donnée », fait observer la vérificatrice générale Kim Adair.

« L'engagement du gouvernement à donner suite aux recommandations révèle qu'il a à cœur le travail et les recommandations du Bureau », ajoute Adair.

La vérificatrice générale formule des recommandations dans ses audits de performance afin de signaler les possibilités pour les organismes d'améliorer leurs services et leurs programmes. Entre 2020 et 2022, le Bureau a réalisé 11 audits ayant abouti à 103 recommandations.

Chaque année, le Bureau réévalue le taux de mise en application de ses recommandations par le gouvernement dans son rapport annuel de suivi, un processus amorcé en 2002.

Malgré les éloges, le rapport de suivi annuel de cette année fait part d'une faiblesse par rapport à l'audit de 2019 en ce qui a trait à la **sélection et la gestion de la qualité des projets de ponts dans les districts du Centre et de l'Ouest**.

Lors de la publication de l'audit il y a cinq ans, le Ministère avait accepté les recommandations et s'était engagé à toutes les mettre en œuvre – y compris effectuer les inspections requises des ponts et prioriser les réparations et les remplacements des ponts en fonction de critères uniformes.

L'an dernier, le ministère des Travaux publics n'avait complété qu'une seule des sept recommandations issues de l'audit, mais il estimait terminer les autres avant mai 2024. La vérificatrice générale a décidé de revoir la question en raison du faible taux de mise en œuvre.

« Même si le ministère des Travaux publics a accepté la totalité des sept recommandations de notre rapport d'audit de 2019, il n'en a complété que deux après cinq ans. Nous exhortons fortement le Ministère à agir dès maintenant pour mettre en application les recommandations restantes afin d'assurer une gestion efficiente et efficace de ces projets », a laissé entendre Adair.

Le gouvernement a publiquement convenu qu'il donnerait suite à toutes les recommandations de la vérificatrice générale dans un délai de deux ans.

La vérificatrice générale encourage tous les organismes à s'appliquer à mettre rapidement en action chacune des recommandations afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes et des services gouvernementaux.